



## QUELQUES IDEES DE FRANCE ... FAI SANT ECHO A NOS RECHERCHES

### Prendre en considération des élèves différents dans un collège pour tous

Extraits tirés du Bulletin Officiel (BO) de l'éducation nationale française : « Le Collège des années 2000. Texte d'orientation » 10/06/99.

#### 1. ANTICIPER EN PRIMAIRE

L'école primaire est à la base de tout et les retards que l'on y prend sont difficiles à rattraper .

- ⇨ En début de 6<sup>ème</sup> primaire<sup>1</sup>, un bilan est effectué en début d'année en français et en calcul afin que, durant l'année scolaire, toutes les mesures de soutien puissent être mises en œuvre.
- ⇨ Liaisons primaire – secondaire: renforcer la continuité pédagogique et éducative entre l'école primaire et le 1<sup>er</sup> degré en favorisant le travail en commun des professeurs<sup>2</sup>. Faire évoluer positivement les représentations réciproques, comparer les attentes, connaître mieux les pratiques pédagogiques des uns et des autres, élaborer des projets communs<sup>3</sup>:
  - programmes respectifs,
  - maîtrise de la langue,
  - méthodologie,
  - évaluation en primaire et dans le secondaire,
  - difficultés d'apprentissage des élèves,
  - éducation à la citoyenneté,
  - cohérence éducative,
  - projets culturels,
  - ...

#### 2. A L'ENTREE DU 1<sup>ER</sup> DEGRE

Distribué à la rentrée à chaque élève, "Mon journal de Première" permet à chacun de mieux comprendre le collège et ce qu'il y fait.

- ⇨ Comprendre ce qui se passe au secondaire, aider le nouveau à se situer.
- ⇨ Lui donner les moyens de s'interroger sur sa façon de travailler, de se comporter, seul ou avec les autres.
- ⇨ Et surtout, lui donner le contenu et le sens des programmes et des compétences attendues de lui.

---

<sup>1</sup> Le texte français a été « traduit » en fonction de nos structures scolaires (ex : CM2 correspond à notre 5<sup>ème</sup> primaire).

<sup>2</sup> Article 14 du décret « Missions » : le continuum pédagogique

<sup>3</sup> En reconnaissant les difficultés d'une école secondaire recevant des élèves de multiples écoles primaires et du poids du soupçon de clientélisme dès que l'on se rencontre !



### 3. TUTORAT D'ÉLÈVE PAR UN ADULTE RÉFÉRENT

Trouver dans son établissement un adulte référent dès lors que l'élève rencontre un besoin provisoire ou permanent de dialogue et d'accompagnement ou de recadrage de comportement. Ce doit être un dispositif souple répondant aux besoins d'un élève sur un temps donné.

- ⇨ Permettre à l'élève de parler de lui-même.
- ⇨ Permettre à l'élève de reprendre confiance.
- ⇨ Restaurer l'estime de soi chez l'élève.
- ⇨ Trouver des solutions adaptées.
- ⇨ Prévenir des problèmes de comportements.

### 4. POSITIVER L'ORIENTATION DE L'ÉLÈVE EN FIN DE DEGRÉ

C'est à partir des compétences acquises et recensées dans un livret de compétences que les conseils d'orientation seront donnés et non, comme c'est trop souvent le cas, à partir des déficits de l'élève.<sup>4</sup>

- ⇨ Rendre l'orientation positive en aidant l'élève à prendre conscience de ses compétences et à envisager positivement sa formation future.
- ⇨ Favoriser la transition des élèves vers les humanités générales et technologiques et les humanités professionnelles et techniques.
- ⇨ Faire apparaître, dans le même esprit, via le bulletin, les progressions et les compétences des élèves.

### 5. VIE DE CLASSE

Durant des heures comme l'heure du titulaire, méthode de travail, gestion de projets (GCPP) , il serait utile sinon nécessaire de construire ensemble la vie de classe.

- ⇨ Permettre une prise de parole des élèves et un dialogue avec un ou plusieurs adultes.
- ⇨ Aborder des questions comme problèmes d'actualité, de société, de citoyenneté, de vie au collège.
- ⇨ Prévenir des problèmes de comportements.
- ⇨ Eduquer au respect des autres, à la maîtrise de l'écoute des autres, apprendre à articuler les arguments.
- ⇨ Dialoguer sur le règlement d'ordre intérieur et élaborer une Charte des droits et devoirs au collège et dans la classe.<sup>5</sup>

---

<sup>4</sup> Nous sommes proches de la thématique "Projet Personnel de l'élève" et du portefeuille de compétences. Plusieurs écoles ont permis à un enseignant et à un agent du CPMS de suivre une formation sur ce sujet. Voir le document de la FESEC et FCPL: " *Projet Personnel et Orientation au terme du 1<sup>er</sup> degré; Guide d'Activités*" 06/98.

<sup>5</sup> Nous touchons ici la thématique de la participation des élèves.